

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
30/07/2018		2018-7009

CREATION D'UNE NOUVELLE UNITE DE PRODUCTION BZ 2020 - DASSAULT - SITE D'ANGLET

Nom

Prénom

Dénomination ou raison sociale

DASSAULT AVIATION BIARRITZ

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PLAGNOL, Ary, Directeur du site de Dassault Aviation Biarritz

RCS / SIRET

7	1	2	0	4	2	4	5	6	0	0	1	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39/a/	Surface de plancher comprise entre 10000 et 40000 m2 : 15584 m2 de surface de plancher créée. Le projet s'inscrit dans une installation existante soumise à autorisation par l'Arrêté complémentaire N° 08/IC/050. Il s'inscrit dans le cadre de la rubrique 2940-2b (peinture) et la rubrique 4802-2a (gaz réfrigérants des équipements de climatisation).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'une halle industrielle de production permettant de compléter l'activité du site DASSAULT d'Anglet.

Cette halle sera implantée sur le parking aérien existant du site. Aussi, de nouvelles zones de stationnement seront créées, avec notamment un parking silo de 500 places.

Deux petits bâtiments et un auvent seront démolis.

4.2 Objectifs du projet

La présente opération s'inscrit dans le cadre des projets industriels d'avenir de DASSAULT pour les 30 prochaines années.

Le site d'Anglet est considéré comme l'un des fleurons de l'industrie locale au regard de son histoire (plus de 80 années de présence), de sa localisation centrale et de son impact majeur sur l'économie de la région.

L'opération consiste à venir compléter les capacités de production du site actuel d'HARDOY en venant mettre à disposition une nouvelle Halle industrielle qui sera utilisée pour la fabrication de pièces des nouveaux programmes à venir.

Pour DASSAULT, les enjeux de cette opération sont multiples :

- Soutenir la stratégie industrielle de l'entreprise pour les 30 prochaines années,
- Pérenniser l'implantation de l'entreprise sur l'agglomération du BAB en y renforçant sa présence,
- Moderniser progressivement ses équipements de production,
- Assurer une réorganisation rationnelle, durable et évolutive du site,
- Faire de son outil industriel un élément de communication à destination de ses collaborateurs et des tiers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont réalisés au sein même de l'établissement DASSAULT et doivent se faire en permettant un fonctionnement normal de l'usine.

Les spécificités foncières de l'installation vont obliger de neutraliser le parking existant pendant la durée des travaux. Il y a donc obligation d'externaliser la majeure partie des parkings à l'extérieur du site. Des solutions sont définies :

- mise à disposition d'environ 500 places de stationnement fournies par l'Agglomération
- mise en place de navettes et d'un arrêt d'une future ligne de Bus à proximité de l'usine.
- conservation de 200 places en permanence sur site grâce à un phasage complexe adapté.

Il n'y aura pas de consommation de foncier pour répondre à cette problématique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comprend les éléments suivants :

- La construction d'une Halle industrielle d'environ 14000 m² en lieu et place du parking aérien de l'usine,
- l'agrandissement du Bat49 situé à l'intérieur du site,
- En compensation de la perte du stationnement aérien actuel :

- o la construction d'un parking silo de 500 places,
- o la construction d'un parking aérien de 200 places et d'un parking 2 roues de 250 places,
- o la mise à disposition d'emplacement parking pour 6 bus voyageurs Dassault

Le parking fait la part belle au mode déplacement doux et doit assurer la transition en cours dans l'évolution actuelle des modes de déplacement. L'idée étant de détourner peu à peu les usagers de la voiture. Les parkings sont d'ailleurs conçus pour être mutables en bureaux.

- La modification du flux d'accès livraison au Nord de l'actuel accueil pour tenir compte des futurs gabarits de camion de livraison (28m de long pour la remorque), nécessitant :

- o la démolition du bâtiment accueil / PC sécurité existant et sa reconstruction au sein du parking silo,
- o la refonte d'une partie des voies d'accès à l'entrée et à l'intérieur du site,
- o la démolition d'un bâtiment de stockage (Bâtiment 46) et la reconstruction d'une zone de stockage de bennes en extérieur

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

Le projet fera également l'objet d'un courrier dans le cadre des ICPE existantes.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher Halle Composite	14706 m2
Surface de plancher extension BAT 49	878 m2
Surface nouvellement imperméabilisée	7100 m2

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

8 avenue MARCEL DASSAULT
64 600 Anglet

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 29' 48" 89 Lat. 43° 30' 03" 87

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui ☒

Non ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☒

Non ☐

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Les installations sont soumises à l'arrêté préfectoral 08/IC/050 du 27 février 2008 complété d'arrêtés complémentaires et d'échanges de courriers avec la préfecture et la DREAL.

Elles sont classées sous le régime de l'autorisation pour la rubrique 2915-1a.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune d'Anglet (64)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Site DASSAULT AVIATION en cours de traitement
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 le plus proche est celui de l'Adour, n°FR7200724, localisé à environ 450 m à l'Est.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'aménagement de la halle industrielle et du parking silo ne nécessiteront pas de prélèvement d'eau spécifique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les terrains du projet sont situés au sein même de l'établissement DASSAULT. Ils sont occupés par le parking aérien existant et par des espaces verts entretenus. L'Espace Boisé Classé (EBC) localisé en partie Sud-est de l'établissement n'est pas concerné par les travaux. Les mesures prises afin de gérer les ruissellements et d'éviter les risques de pollution en phase travaux et aménagée permettront d'éviter toute incidence indirecte sur cet EBC.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet provoque la consommation d'environ 0.71 ha de foncier actuellement en pleine terre (espace vert entretenu). Il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est en zone sismique niveau 3 (modérée). Aléa retrait/gonflement argiles faibles. Inondation : non concernée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Les déplacements de véhicules légers générés sont les mêmes qu'en l'état actuel. La nouvelle halle entrainera de nouveaux flux logistiques avec les autres bâtiments du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	La source de bruit principale pour le voisinage est constituée par les véhicules de livraison susceptibles de passer autour de la halle, le long des limites de propriété. Le trafic sera néanmoins très limité. L'installation respectera la réglementation acoustique concernant les émergences sonores (arrêté du 23 janvier 1997).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	La nouvelle installation nécessitera des éclairages similaires à ceux déjà existants, qui ne seront actifs que pendant les horaires d'ouverture du site. Le site est soumis à la lumière émise par la zone résidentielle voisine.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet engendre le rejet de COV. Il s'agit de COV courants des peintures aéronautiques déjà utilisées sur site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activité génère des déchets dangereux et non dangereux de même nature qu'actuellement. Ceux-ci sont traités par une société spécialisée, dans le cadre du contrat existant pour les déchets générés sur le site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Compte tenu des choix architecturaux réalisés, le projet s'intégrera au paysage en immergeant les bâtiments dans les espaces verts et en mettant en place des venelles vertes qui ceinturent le site et protègent les voisins.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La surface qui sera imperméabilisée ne fait l'objet d'aucun usage particulier (espace vert entretenu).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Projets recensés les plus proches (source : DREAL Nouvelle Aquitaine) :

- Dragage du port de Bayonne, à environ 550 m à l'Est : pas d'impact cumulé,
- Aménagement de l'éco-quartier du Maharin, à environ 550 m à l'Ouest.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet réduit les effets négatifs sur l'environnement par plusieurs considérations :

- il est compact : le projet limite au maximum son emprise grâce aux parkings silos.
- il intègre en son cœur les espaces verts pour maintenir une continuité avec les espaces naturels conservés : préservation d'un écosystème continu et intégration paysagère douce.
- il compense l'imperméabilisation des sols par un système de gestion des eaux pluviales intégré favorisant l'infiltration des eaux.
- il réduit les effets du processus grâce à l'utilisation des meilleures techniques disponibles (filtrage des rejets dans l'air, utilisation de peinture à haute teneur en extrait sec...) et le respect des dispositions de l'ICPE.
- il maîtrise ses impacts sonores par la mise en place d'un talus périphérique et le respect des dispositions de la réglementation acoustique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Eût égard à l'analyse réalisée, il nous apparaît que le projet peut être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- le site ne présente pas de contraintes environnementales particulières : absence de Znieff, site Natura 2000, etc,
- il n'y a pas de changement du classement ICPE. Le projet met en œuvre des techniques analogues à celles existantes depuis 40 ans, tout en utilisant des équipements modernes plus efficaces et économes.
- le site certifié s'inscrit dans une démarche ISO14001, dont l'objectif est de minimiser les impacts sur l'environnement.
- les mesures prises sont de nature à limiter les impacts sur l'environnement.
- l'Espace Boisé Classé n'est pas impacté par le projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

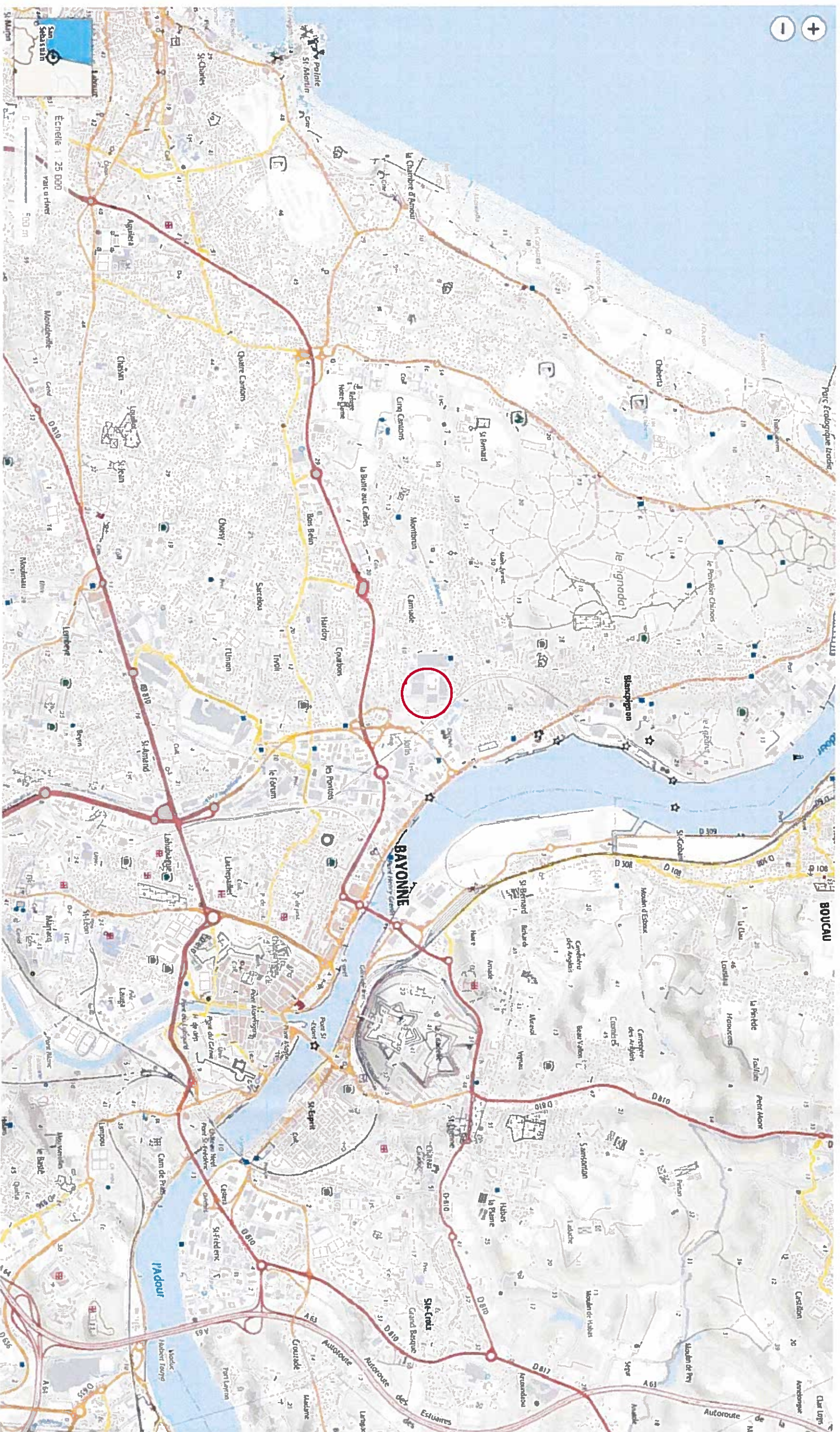
Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

le, 16/07/2018

DASSAULT AVIATION
Le Directeur de l'Etablissement
de Biarritz

Ary PLAGNOL



CODE	PHASE	DES	VRF	DATE	ECHELLE	NUMERO	INDICE
2018-31	ESO			13/07/18	1/25000	02	.



DASSAULT AVIATION		DASSAULT AVIATION ANGLET - PROJET B2 2020 - CREATION D'UNE HALLE DE PRODUCTION & D'UN PARKING SILO DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PHOTO AERIENNE DE L'EXISTANT					
CODE	PHASE	DES	VRF	DATE	ECHELLE	NUMERO	INDICE
2018-31	ESQ			13/07/18	-	03	-



Photo 1

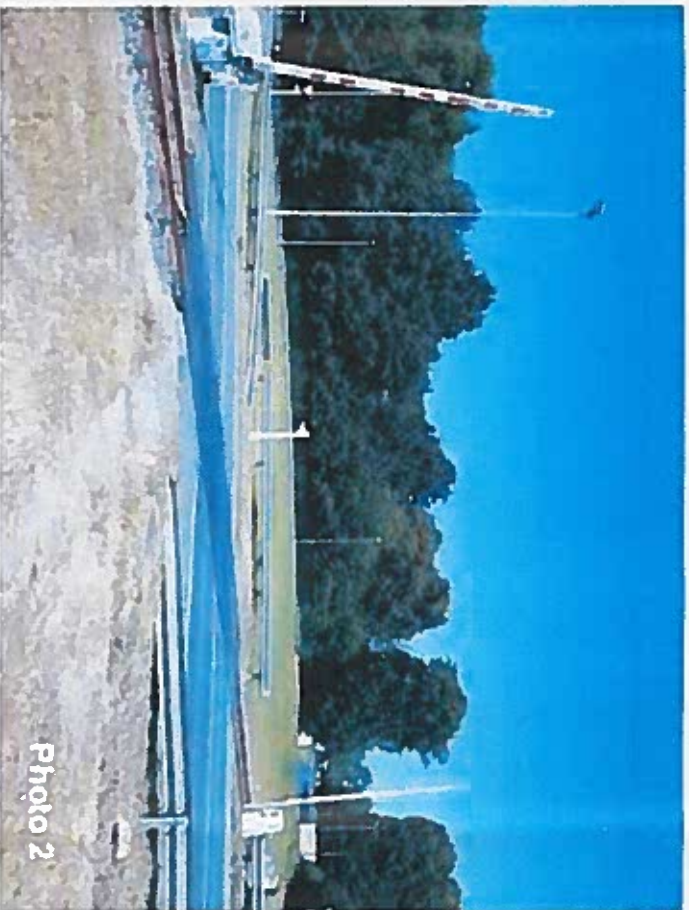


Photo 2

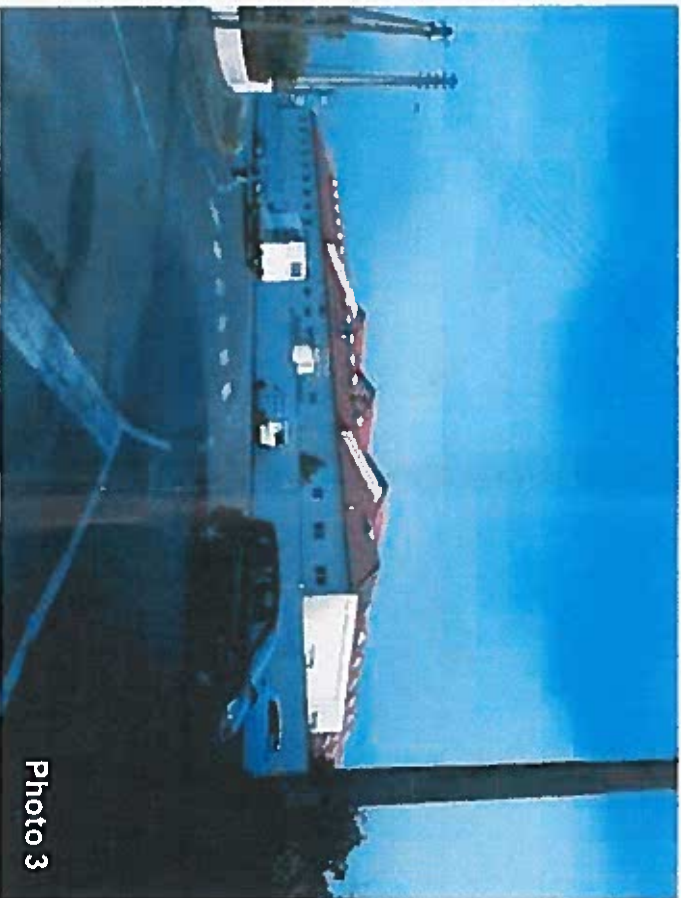
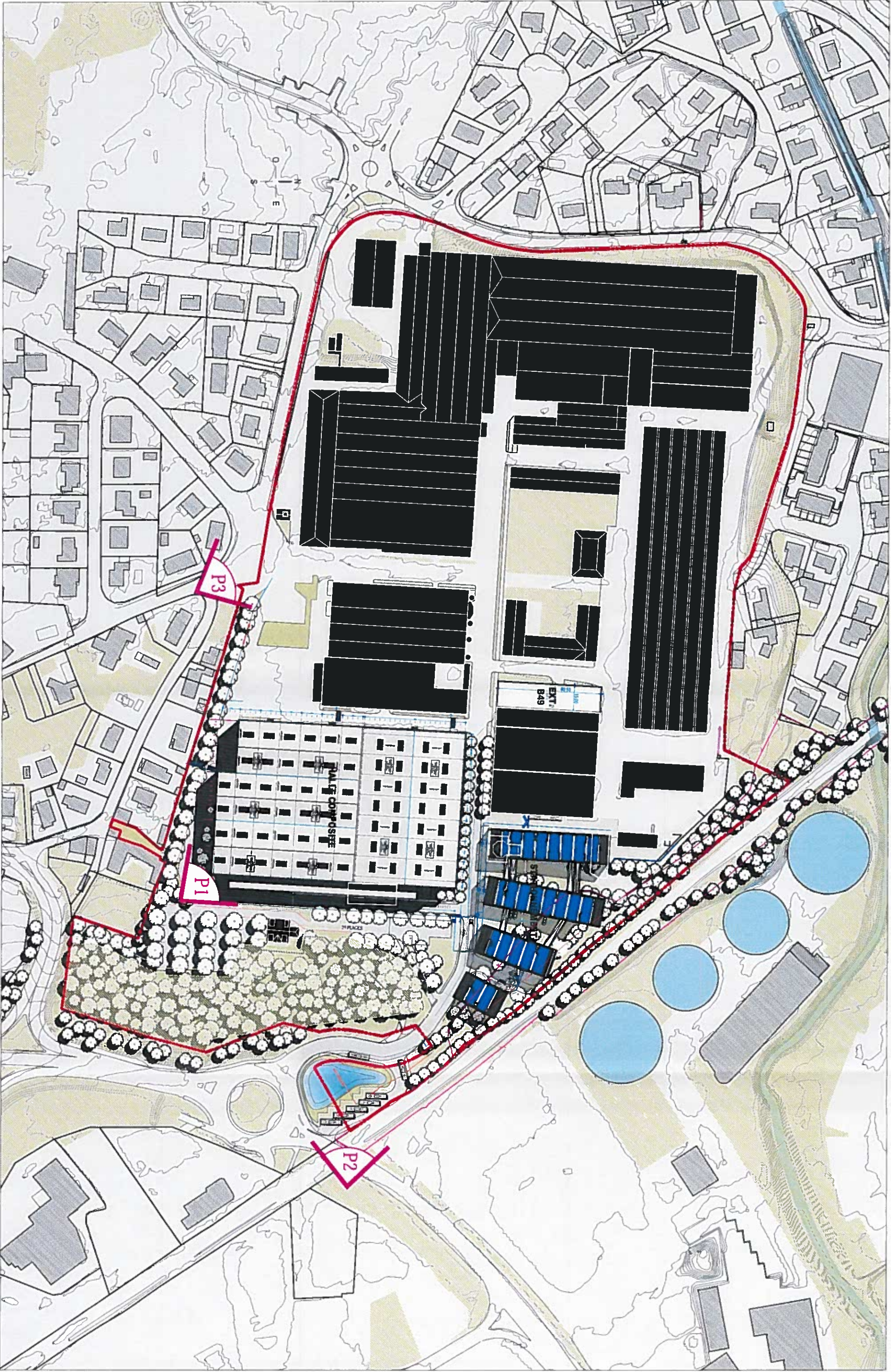


Photo 3



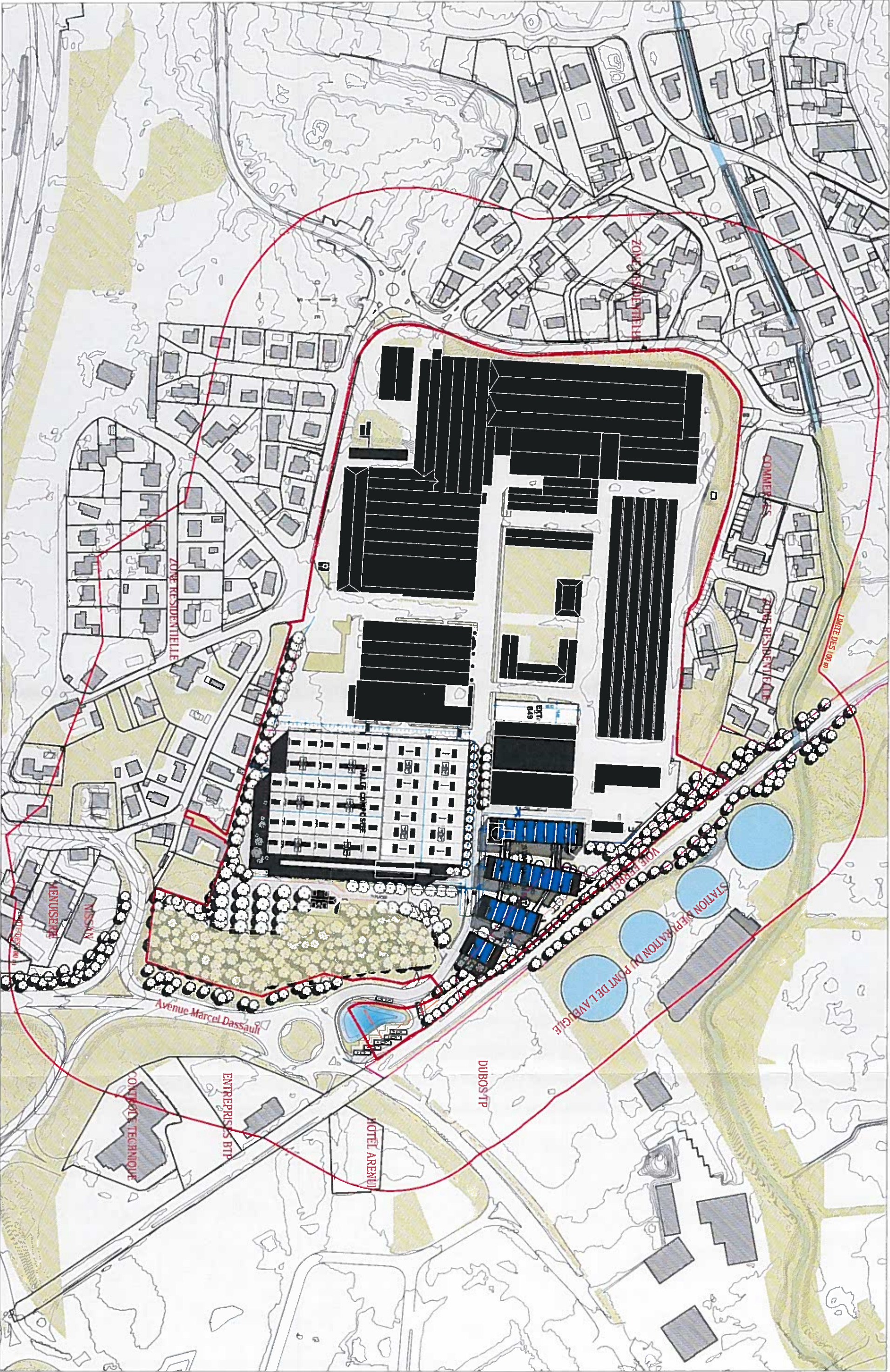
DASSAULT AVIATION ANGLET - PROJET BZ 2020 - CREATION D'UNE HALLE DE PRODUCTION & D'UN PARKING SILO
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PHOTOS DU SITE VUES PROCHES - VOIR REPERES SUR PLAN ANNEXE 4

CODE	PHASE	DES	VRP	DATE	EGHELLE	NUMERO	INDICE
2018-31	ESQ	AA	AA	13/07/18	-	03	-



DASSAULT AVIATION ANGLET - PROJET B2 2020 - CREATION D'UNE HALLE DE PRODUCTION & D'UN PARKING SILO
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PLAN DE MASSE PROJET

CODE	PHASE	DES	VRF	DATE	ECHELLE	NUMERO	INDICE
2018-31	ESO	AA	AA	13/07/18	1/2000	04	



DASSAULT AVIATION ANGLET - PROJET B2 2020 - CREATION D'UNE HALLE DE PRODUCTION & D'UN PARKING SILO
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PLAN DE MASSE ETENDU - 100m

CODE	PHASE	DES	VRF	DATE	ECHELLE	NUMERO	INDICE
2018-31	ESQ	AA	AA	13/07/18	1/2500	05	